



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Élevages d'animaux destinés à des safaris sanglants pour chasseurs

Question écrite n° 23177

### Texte de la question

Mme Corinne Vignon attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique et solidaire sur les lieux d'élevages d'animaux destinés à des safaris sanglants pour chasseurs. En effet, une association a récemment infiltré ce type d'élevage pour y dénoncer ces pratiques de maltraitance animal. Très peu connue, la chasse d'animaux en captivité n'est pas anodine puisqu'elle concerne environ 1 300 parcs et enclos en France qui détiennent au total 50 000 à 100 000 animaux : cerfs, chevreuils, mouflons, daims, etc. Dans ces lieux, la chasse peut y être une activité personnelle des propriétaires ou une activité commerciale : les propriétaires font payer à des chasseurs le droit de venir tuer des animaux. Les animaux sont alors parqués dans ces endroits sans pouvoir s'échapper et périssent dans des souffrances abominables : bien souvent déchiquetés vivants, noyés, poignardés... Aussi, face à cette barbarie et cette maltraitance animale gratuite, elle souhaiterait savoir ce qu'entend faire le Gouvernement sur ce sujet.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Corinne Vignon](#)

**Circonscription :** Haute-Garonne (3<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 23177

**Rubrique :** Chasse et pêche

**Ministère interrogé :** [Transition écologique et solidaire](#)

**Ministère attributaire :** [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [1er octobre 2019](#), page 8452

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)